

Séance plénière du 4 décembre 2018

AVIS - AP N°21-05/2018

Rapport n°AP-21-05/2018 portant sur la fixation des indemnités des membres du CESECEG

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Jean-Marc AIMABLE, Oliver ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-Pierre BACOT, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN DE JESEY, Franck KRIVSKY, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Marie-Josée CRESSON, Monique ELFORT, Roger FLEURIVAL, Raymond HORTH, Jean-Luk LEWEST, Didier MAGNAN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle HORTU, Pierre PERROT, Valérie ROBINEL, Magali ROBO – CASSILDE, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD, Chantal PORRINEAU, Janie CESTO, Stéphane LAMBERT, Cynthia PIEJOS, Willy CHARLES – NICOLAS.

Absents excusés : Jean-Pierre BEAUFORT, Albert DARNAL, Rosemonde DENEFF, Rémi GIRAUD ;

Procurations :

Antoine PRIMEROSE /Mandat à Ariane FLEURIVAL
Joelle FRANCILLON/Mandat à Franck KRIVSKY
Thara GOVINDIN/Mandat à Stéphane LAMBERT

Etaient absents : Philippe ALCIDE – DIT – CLAUZEL, Jean-Marc BROUETTE, Benoit DE THOISY, Alexandre DECHAVANNES, Sarah EBION, Paulin FELIX, Camille GUEDON, Jean-José MATHIAS, Gregory NICOLET, Isabelle NIVEAU, Nicole PALCY, Georges-Michel PHINERA HORTH, Léonard RAGHNAUTH, Albert SIONG, Claude SUZANNON.

L'administration territoriale :

- Hervé TONNAIRE, Directeur Général des services
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Aline CROISIC, Pôle Affaires Européennes
- Yana OTHILY, Pôle Affaires Européennes
- Delphine DELASSUS, Pôle Affaires Européennes

L'administration du CESECEG :

- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Maria CHITOO, Chargée de Mission
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée
- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Kinzy LEWIS, assistante de mission
- Béatrice PARESSEUX, assistante de mission
- Augustine AUGUSTE, assistante de mission,
- Thierry JOSEPH, conducteur territorial
- Philippe DAUDET, conducteur territorial

Rapport Collectivité Territoriale de Guyane n° AP-2018-91-19

La présidente précise que ce rapport sera examiné à l'assemblée plénière de la CTG du 10 décembre 2018. A la suite de ce vote, les indemnités pourront être versées.

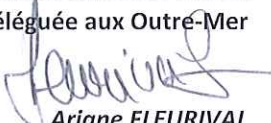
Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane informe que ces indemnités seront revalorisées dans le cadre du budget 2019.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance plénière le mardi 04 décembre 2018



La Présidente du CESECEG
Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer


Ariane FLEURIVAL